

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 41-421-1931 allouant une subvention de 10.000 francs à M. Alfred Chaumel, réalisateur du fil de propagande coloniale « Symphonie exotique ».

n° 41-421-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
29 décembre 1931

Numéro JO  
n° 421 du 31/12/1931

Date du numéro  
31 décembre 1931

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

**Vu** la demande formulée le 2 novembre 1931 par M. Alfred Chaumel, tendant à obtenir une subvention de 10.000 francs, en atténuation des frais occasionnés par la réalisation du film documentaire « Symphonie exotique »

Considérant la place importante occupée par la colonie de la Côte française des Somalis dans la parution dudit film

**Vu** les prévisions budgétaires,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Il est alloué, sur les fonds du budget local de l'exercice 1931,

chapitre 13 « Dépenses diverses », article II « Subventions », une subvention de dix mille francs à M. Alfred Chaumel, 92, avenue Niel, à Paris, pour le dédommager en partie des frais occasionnés par la réalisation du film documentaire et de propagande coloniale « Symphonie exotique ».

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.